



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 mars 2004
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2004

7-11 juin 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Philippines

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de pays relatif aux Philippines. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2005-2009, qui s'élève à 11 570 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires dans la limite des fonds disponibles et à 32 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2004/8.

** Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé puis affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2004, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005.



Données de base

(2002 sauf indications contraires)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	33,9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	38
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave) (1996)	28
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000)	200
Taux de scolarisation dans le primaire (% net, garçons/filles) (2000)	92/93
Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (1999)	89
Accès à de l'eau plus salubre (%) (2000)	86
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%) (2001)	<0,1
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans) (2000)	11
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	1 020
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	70
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	73

La situation des enfants et des femmes

1. Le Gouvernement demeure résolument attaché à promouvoir les droits de l'enfant, notamment par le biais de lois importantes telles que la loi sur les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant ainsi que par l'intermédiaire du Conseil national du bien-être des enfants et des institutions qui en sont membres. De nouveaux instruments juridiques ont été adoptés pour protéger les enfants, notamment une loi sur la justice pour mineurs qui, entre autres dispositions, fixe dorénavant à 12 ans et non plus à 9 l'âge de la responsabilité pénale et met l'accent sur la prévention des infractions juvéniles, ainsi que la loi contre la traite des personnes. Mais, en ce qui concerne la protection des droits de l'enfant et de la femme, si le cadre juridique est pour l'essentiel en place il reste en grande partie lettre morte.

2. Le second rapport des Philippines au Comité des droits de l'enfant a été présenté en 2003 mais il n'a pas encore été examiné. Le troisième rapport devra être déposé en 2005.

3. Dans certaines régions du pays, les enfants continuent d'être touchés par des conflits localisés entre l'armée nationale et les insurgés et on estime que 50 000 d'entre eux ont été déplacés. Il semble toutefois que les négociations de paix avec le Front de libération islamique Moro (MILF) et la Nouvelle armée populaire (NPA) soient bien engagées.

4. En matière de santé, l'un des principaux acquis a été la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) qui, d'après de récentes estimations, serait passé de 48 pour 1 000 naissances vivantes en 1998 à 40 en 2003. En revanche, le taux de mortalité maternelle n'a guère reculé; il reste élevé pour diverses raisons, dont l'anémie ferriprive, l'hémorragie postpartum, l'hypertension et les complications lors de l'accouchement ou de l'avortement. Depuis 2000, le

pays est, comme toute la région, certifié exempt de polio. Toutefois, les taux de vaccination contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DPT3) et contre la rougeole ne dépassent pas 70 %. Le niveau de malnutrition reste élevé, en particulier parmi les enfants âgés de 1 à 2 ans, ce qui s'explique essentiellement par de mauvaises pratiques en matière d'alimentation. Selon une enquête menée en 2001, 31 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance, 31 % présentent une insuffisance pondérale et 6 % sont émaciés.

5. On observe d'importantes disparités entre les statistiques nationales et les statistiques provinciales. Ainsi, le taux de mortalité infantile est de 29 au niveau national alors qu'il est de 79 dans le Samar du nord. Le taux national de mortalité maternelle est de 200 tandis qu'il est de 334 à Maguindanao. Le taux national de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (TMM5) est de 38 tandis qu'il est de 90 dans la province de la Montagne.

6. Quant au taux de scolarisation dans le primaire, il s'est détérioré puisqu'il est passé de 97 % en 2000 à 94 % en 2002. D'après de récentes estimations statistiques du Ministère de l'éducation, 63 % des élèves du primaire atteignent la sixième année de scolarité, tandis que dans les provinces relativement pauvres de Maguindanao, de Sulu et de Cotabato, ce taux est respectivement de 23 %, 26 % et 44 %.

7. Les catastrophes naturelles sont aussi une source de préoccupation. Si le risque de tremblement de terre est considéré faible, il est loin d'en aller de même pour les éruptions volcaniques, les inondations et les typhons qui provoquent souvent des glissements de terrain. Au cours de la dernière décennie, 53 typhons et 23 importantes inondations ont fait plus de 8 millions de sinistrés et plus de 11 000 morts.

8. Le pays compte environ 33 millions d'enfants (43 % de la population) dont bon nombre doivent être protégés contre les sévices et l'exploitation. On dénombre, dans les 22 villes les plus importantes, environ 250 000 enfants des rues qui sont menacés par la délinquance, les drogues, les sévices physiques et l'exploitation sexuelle. Étant donné que de nombreux parents cherchent du travail à l'étranger ou dans les villes, un grand nombre d'enfants vivent avec un seul parent, voire sans aucun des deux. Le travail des enfants est largement répandu puisque quasiment 4 millions d'enfants âgés de 4 à 12 ans travaillent, dont près de la moitié d'entre eux à des tâches dangereuses.

9. Le taux de prévalence du VIH/sida reste faible et n'augmente encore que lentement, mais certains éléments montrent clairement que la situation pourrait s'aggraver rapidement. La faiblesse du taux d'utilisation des contraceptifs, la méconnaissance des risques encourus et l'utilisation d'aiguilles non stériles pour l'injection de drogues sont autant de facteurs inquiétants. L'enquête de 2002 sur la fécondité des jeunes adultes a révélé qu'environ 34 % des jeunes sexuellement actifs, pour la plupart des hommes, avaient de multiples partenaires. Elle a par ailleurs indiqué que 20 % des hommes avaient eu recours aux services de prostituées et que seulement 31 % d'entre eux avaient utilisé un contraceptif. Ces statistiques reflètent les idées fausses inquiétantes que se font les jeunes, dont 23 % sont convaincus que le sida est curable et 60 % pensent qu'ils ne seront pas infectés.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (1999-2003)

Principaux résultats obtenus

10. Le dernier programme de pays, qui couvre la période allant de 1999 à 2003, avec une prolongation d'un an pour l'année 2004, a innové en réunissant tous les éléments de la formulation et de la mise en oeuvre du programme dans un mouvement en faveur de l'enfance. Ce mouvement, qui continue d'être au coeur de la coopération entre les Philippines et l'UNICEF, cherche à répondre à toutes les questions clés qui se posent au cours de l'enfance. Il a contribué à faire valoir les droits de l'enfant et à inscrire ses besoins à l'ordre du jour du développement, et ce, au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler les « zones cibles »; c'est-à-dire celles – les villes et les provinces – auxquelles le rang de priorité le plus élevé avait été accordé. Un certain nombre d'initiatives ont ainsi été mises au point, puis à l'essai, en particulier en matière d'éducation et de politique générale. On a commencé à les transposer à une plus grande échelle au cours de la deuxième moitié du cycle de programmation.

11. Nombre d'autorités locales sont par ailleurs en train d'adopter la stratégie dite des « quatre cadeaux pour les enfants » qui prévoit un plan de développement, un plan d'investissement, un code juridique et un rapport sur la situation des enfants. Dès décembre 2003, 56 des 194 provinces et villes avaient adopté et mis en oeuvre ces plans au niveau local et 36 avaient également promulgué des codes pour les enfants. Dans les zones cibles, les 24 administrations locales ont presque toutes adopté la stratégie et procèdent à sa mise en oeuvre.

12. De bons résultats ont été obtenus dans les zones cibles en matière d'éducation. De 2000 à 2003, le taux d'inscription dans les écoles publiques a moins diminué dans les zones cibles que dans le pays dans son ensemble où il a reculé de 3 %. En outre, la proportion d'enfants qui atteignent la sixième année de scolarité dans ces écoles est maintenant plus élevée dans les zones cibles que dans le pays dans son ensemble, puisque, entre 2000 et 2003, elle est passée de 55 % à 73 %, contre une hausse de 63 % à 71 % au niveau national. Ce résultat est significatif si l'on considère que les zones cibles se trouvent dans des régions reculées sont en proie aux conflits et à la violence et comptent de nombreuses localités défavorisées. Il montre que la méthode consistant à rendre le système scolaire accueillant pour les enfants et à assurer systématiquement le suivi des écoliers, introduite lors du dernier cycle de programmation, commence à gagner du terrain. Dans les zones cibles, les ressources de l'UNICEF ont permis de former plus de 1 800 jardiniers/jardinières d'enfants et un millier d'instructeurs/institutrices aux soins à la petite enfance et au développement du jeune enfant. En outre, dans les zones en question, environ 3 500 écoles, soit 41 % d'entre elles, se sont efforcées de rendre le système scolaire accueillant pour les enfants.

13. Le programme en faveur de l'enfance a considérablement contribué à la protection des enfants et, dans ce domaine, l'UNICEF a beaucoup fait pour faire changer les mentalités. Tout d'abord, le programme a amené la Cour suprême à adopter des règles et des procédures adaptées aux enfants, notamment en prévoyant le recours à la technique de la vidéoconférence dans des studios spécialement conçus à cet effet de façon à épargner aux enfants le traumatisme qui consiste à témoigner en audience publique. À ce jour, 14 studios de ce type ont été aménagés.

14. Plusieurs progrès remarquables ont été accomplis en matière de santé de l'enfant. Un plan directeur à l'horizon 2025 comportant des volets nationaux Maternité sans risques et Santé et développement des adolescents et des jeunes a été adopté. Des directives techniques concernant la distribution de vitamine A et de fer ont par ailleurs été mises au point. Le programme a joué un rôle clef dans l'action visant à inverser le recul des taux de vaccination, passés de 73 % à 70 % entre 1998 et 2003. Cette inversion s'explique par le fait que, avec l'aide de l'UNICEF, le Gouvernement a modifié le système d'achats pour le rendre plus fiable. Grâce à des campagnes de sensibilisation menées à l'échelle nationale avec l'aide du programme de pays, le taux de couverture en matière de distribution de vitamine A est passé de 83 % en 1998 à 93 % en 2003, selon le Ministère de la santé. En 2003, suite à une campagne massive d'iodisation du sel, le taux de couverture du sel iodé est passé à 90 % contre 35 % en 2002 et le taux d'utilisation de ce sel s'élève maintenant à 60 % alors qu'il n'était que de 30 % en 2002.

Enseignements tirés de l'expérience

15. Diverses études, l'évaluation à mi-parcours et les examens annuels de la mise en oeuvre du programme ont tous indiqué qu'une approche multisectorielle et intégrée en matière de planification et de mise en oeuvre des programmes adoptés dans le cadre du mouvement en faveur de l'enfance avait permis de rallier de nombreux acteurs, gouvernementaux et autres, à la cause de l'amélioration de la vie des enfants et des femmes. Cette évolution est particulièrement remarquable si l'on considère la structure décentralisée complexe des Philippines et les ressources disponibles.

16. Une évaluation effectuée en septembre 2003 a montré que, tout en étant bien compris et largement adopté par les villes, le mouvement en faveur de l'enfance a des répercussions plus importantes dans les provinces. Ce phénomène a été attribué au fait que les villes concernées avaient reçu une contribution financière relativement modeste de la part du programme (par rapport à leurs propres ressources) et étaient dotées de vastes bureaucraties. À l'avenir, l'UNICEF s'emploiera à mobiliser les propres ressources des villes en faveur des enfants et collaborera plus étroitement avec des organisations non gouvernementales pour accroître la portée et l'efficacité du programme.

17. Pour faire progresser le mouvement en faveur de l'enfance, il faut s'attacher à promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans les zones hautement prioritaires de façon à réduire les disparités. Pour ce faire, il faudra davantage de ressources que n'en dispose actuellement le programme. Le prochain programme de coopération avec les Philippines devra donc exploiter de nouvelles ressources en collaborant avec d'autres partenaires dans les zones cibles, y compris la Banque japonaise pour la coopération internationale, l'Organisme australien du développement international, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, [en particulier le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)] et les organisations non gouvernementales.

Le programme de pays, 2005-2009

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Communication	1 561	3 218	4 779
Aménagement des institutions et des politiques locales	1 928	822	2 750
Santé et nutrition	2 228	10 745	12 973
Éducation	1 545	5 957	7 502
Protection de l'enfant	1 342	8 451	9 793
VIH/sida	1 076	1 918	2 994
Coûts intersectoriels	1 890	889	2 779
Total	11 570	32 000	43 570

Processus de préparation du programme de pays

18. L'élaboration du programme de pays a fait fond sur les bilans communs de pays (BCPs) et sur le PNUAD. Le Gouvernement, l'UNICEF et des organisations non gouvernementales ont pris part en octobre 2003 à une réunion du PNUAD, au cours de laquelle des domaines prioritaires ont été choisis. Au cours du deuxième semestre de 2003, on a procédé à des évaluations sectorielles et au début de 2004, à un examen de l'efficacité du mouvement en faveur de l'enfance. Des consultations ont par ailleurs été tenues avec d'importants donateurs, l'Agence australienne pour le développement international, New Zealand Aid et un dialogue s'est engagé avec la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) et la Banque asiatique de développement (BASD). Le Gouvernement et le Comité exécutif de l'UNICEF ont examiné les grandes lignes d'un projet de programme au début du mois de janvier 2004, après quoi le bureau régional de l'UNICEF a aidé le pays à parachever les stratégies.

19. Par ailleurs, les conclusions d'une réunion de 2002 visant à formuler une nouvelle façon de voir ont été intégrées dans le projet de programme qui a été présenté et examiné par le Comité directeur national à sa réunion de février 2004. Cette réunion a rassemblé de hauts responsables gouvernementaux, le Directeur général de l'UNICEF et des représentants de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population. Des enfants et des jeunes ont pris part à la formulation d'un Plan d'action national en faveur des enfants et d'un plan-cadre pour la participation des enfants dont il a été tenu compte lors de l'élaboration du programme.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

20. Le programme de coopération entre l'UNICEF et les Philippines pour la période allant de 2005 à 2009 visera à réduire d'au moins 50 % par rapport à leur niveau national en 2003 les disparités entre les enfants à l'échelon national et dans les zones cibles, qui ont été mises en évidence par les principaux indicateurs en

matière de santé, de nutrition, d'éducation et de protection. Il continuera de favoriser le mouvement en faveur de l'enfance afin d'obtenir des résultats tangibles pour les enfants les plus défavorisés. Il sera mis en oeuvre dans les 19 provinces et les cinq villes cibles qui ont pris part au programme précédent (Tawi Tawi non compris).

21. Des plans pluriannuels et intégrés cibleront les zones affichant les disparités les plus criantes. Ces plans faciliteront la collaboration avec d'autres acteurs, y compris d'autres organismes des Nations Unies et aideront les provinces à répartir les fonds de contrepartie. La stratégie sera considérablement remaniée en ce sens que l'on s'attachera davantage à obtenir des ressources au titre des enfants dans les villes cibles et à oeuvrer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales.

22. Les interventions porteront sur six domaines d'activité. Toutes intégreront une perspective de parité hommes-femmes et comporteront un volet de lutte contre le VIH/sida. Le programme s'efforcera d'obtenir les principaux résultats suivants : renforcement de la protection, de la santé et du bien-être des enfants et des femmes dans les zones cibles; amélioration des services sociaux de base; efficacité accrue des politiques menées en faveur des enfants aux niveaux régional et national; multiplication des activités de communication et de sensibilisation en faveur des droits de l'enfant; amélioration des résultats scolaires; attachement renouvelé à la prévention d'une épidémie majeure du VIH/sida.

23. Les ressources ordinaires de l'UNICEF seront utilisées pour soutenir le mouvement en faveur de l'enfance et continuer de renforcer les moyens du plus grand nombre possible d'administrations locales, de collectivités et de ménages dans le domaine des soins à l'enfance et du développement du jeune enfant. D'autres ressources serviront à accélérer le mouvement et en étendre la portée et à mettre au point des activités avec les organisations non gouvernementales. Sans un apport important d'autres ressources, il sera impossible d'élargir vraiment la portée du programme et on ne pourra que conserver les acquis.

Lien avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

24. La loi sur les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant et l'Enfant 21 (plan-directeur national pour les plans, politiques et programmes en faveur de l'enfance) contribuent à orienter l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de pays. Le programme continuera de collaborer avec le Conseil national du bien-être des enfants et de le renforcer en vue de faire appliquer la loi sur les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant.

25. Le PNUAD a été mené à bien et on a identifié les cinq domaines prioritaires suivants : a) stabilité macroéconomique et développement équitable; b) services sociaux de base; c) bonne gouvernance; d) durabilité écologique; et e) prévention des conflits et consolidation de la paix. Le programme de l'UNICEF contribuera aux activités menées dans tous ces domaines prioritaires ainsi que dans d'autres domaines de collaboration indiqués par le PNUAD. L'élaboration du PNUAD a donné aux organismes des Nations Unies de multiples occasions de collaborer étroitement, ce qui leur a permis de bien mieux comprendre la façon dont ils conçoivent, les uns et les autres, la planification et l'exécution. Le BCP et le PNUAD ont aussi permis aux organismes des Nations Unies de collaborer plus

étroitement avec le Gouvernement et des organisations non gouvernementales. Des exercices communs de planification et de suivi et des visites conjointes sur le terrain permettront de renforcer cette collaboration.

Lien avec les priorités internationales

26. Le programme privilégiera toutes les priorités du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, et tout particulièrement le développement du jeune enfant. Pour ce qui est de l'éducation, l'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité, des résultats et du taux de persévérance scolaire. On accordera une attention particulière aux *madrassas* (écoles religieuses) où les filles sont désavantagées. L'action menée dans le domaine du VIH/sida sera essentiellement préventive. Dans le cadre du programme de santé et de nutrition, l'action en faveur de l'iodisation du sel se poursuivra en vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2005. La vaccination continuera également d'être une priorité et l'UNICEF aidera le Gouvernement à obtenir des vaccins par le biais d'achats remboursables de façon à garantir la continuité des livraisons. La protection de l'enfance sera axée sur la prévention de la traite des enfants, qui est une priorité régionale, ainsi que sur l'amélioration du cadre réglementaire et de l'administration de la justice en ce qui concerne les enfants. Le programme aura pour principale stratégie de satisfaire aux impératifs de la Déclaration du Millénaire et de réaliser les objectifs de développement qui y sont énoncés ainsi que ceux de *Un monde digne des enfants*.

Composantes du programme

27. Six programmes sectoriels seront consacrés aux droits et au bien-être de l'enfant dans le cadre d'une démarche axée sur les droits :

Communication

28. Le programme visera à sensibiliser le plus grand nombre aux droits de l'enfant et à élargir le plus possible le débat à ce sujet et l'examen grâce au mouvement en faveur de l'enfance. Les centres du réseau d'information fondé sur *ChildInfo* couvriront désormais la moitié des provinces et des villes. L'émission télévisée d'une demi-heure, produite et dirigée par des enfants, sera développée dans le cadre d'une alliance conclue entre l'UNICEF et des organisations non gouvernementales, des organismes de télévision et des organisations de protection de l'enfance. Elle devrait diffuser des informations sur les droits de l'enfant auprès de 250 000 personnes au moins et ce, au minimum 26 fois par an. Il est en outre prévu de promouvoir les changements de comportement en produisant au moins 150 matériaux de communication sur la santé, l'éducation et la protection de l'enfance, en collaboration avec des collectivités qui prendront part à la conception et à la diffusion de ces messages. Le programme de pays fera par ailleurs appel à des conseils et des associations de professionnels pour former des journalistes et autres praticiens des médias et les sensibiliser à la nécessité de produire du matériel adapté aux enfants et à mieux respecter les normes établies en ce qui concerne les médias destinés à ces derniers. L'action menée auprès du Gouvernement en faveur de politiques axées sur les droits de l'enfant mettra l'accent sur la nécessité d'adopter et d'appliquer une loi globale sur l'administration de la justice pour mineurs. Pour promouvoir les droits de l'enfant de la façon la plus large possible, on établira des partenariats avec de nouveaux organismes de radiodiffusion et de télévision, le

secteur privé, des organisations non gouvernementales, des journalistes et des associations religieuses.

Aménagement des politiques et institutions locales

29. On veillera à ce que les 8 500 *barangays* supplémentaires soient adaptés aux enfants de façon à rendre les zones cibles totalement accueillantes pour ces derniers. On continuera à s'efforcer d'élargir la portée du mouvement en faveur de l'enfance au-delà de ces zones, dans le but d'inscrire les droits de l'enfant à l'ordre du jour aux niveaux régional et national. Il s'agit d'étendre le mouvement à 41 nouvelles provinces (soit 70 % des provinces non ciblées actuellement) et à 77 villes supplémentaires dans ces provinces, lesquelles devraient toutes adopter d'ici à 2009 « la stratégie des quatre cadeaux pour les enfants ». L'aménagement des politiques et institutions locales se fera en étroite collaboration avec les autorités locales et les ligues d'autorités locales, les villes et les municipalités avec le souci de promouvoir la stratégie et de veiller à son application à l'aide de ressources gouvernementales. Les principaux partenaires dans cette action seront le Conseil pour le bien-être des enfants, le Ministère de l'intérieur et les autorités locales, ainsi que l'Office national du développement économique et les sous-comités régionaux pour le bien-être des enfants. Le processus préconisera et facilitera par ailleurs l'intégration de la préparation aux situations d'urgence et de la défense des droits de l'enfant dans les plans élaborés par les autorités locales en faveur de l'enfance et contribuera à la conception d'interventions visant à sensibiliser les autorités locales au VIH/sida. On s'efforcera de collaborer plus étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur les questions relatives à la gouvernance et aux droits de l'enfant, et avec la Banque asiatique de développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Banque mondiale sur des projets de gouvernance complémentaires. En ce qui concerne le travail des enfants, l'aménagement des politiques et institutions se fera en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Santé et nutrition

30. Il s'agira de parvenir à une couverture vaccinale supérieure à 90 % et de la maintenir; d'obtenir l'iodisation universelle du sel d'ici à 2005, assortie d'une consommation de sel de 85 %; de faire baisser de 30 % par rapport à 2003 le taux de dénutrition des enfants; de réduire le taux de mortalité maternelle qui est actuellement de 200 et d'amenuiser les disparités existantes en ce qui concerne la mortalité des nourrissons et des enfants âgés de moins de 5 ans et la mortalité maternelle. Le programme continuera d'appuyer le programme de vaccination nationale, le suivi de l'éradication de la poliomyélite, l'élimination de la rougeole d'ici à 2008 et celle du tétanos maternel et néonatal. On s'attachera en priorité à réduire les disparités, à améliorer la qualité des soins dispensés par la famille et la collectivité et à encourager l'adoption de comportements favorables à la santé. On s'attachera davantage à la prégrossesse, à la grossesse et à la période d'allaitement pour les femmes ainsi qu'à la santé et au bien-être des enfants âgés de moins de 3 ans. Le programme s'attaquera également à la malnutrition des femmes en âge de procréer, à l'anémie ferriprive des enfants et des femmes, au ralentissement de la croissance et à l'insuffisance pondérale à la naissance. On fera énergiquement campagne en faveur de l'amélioration des soins obstétricaux d'urgence et de nouveaux modèles seront mis au point pour celle de la nutrition au niveau local. On

introduira un programme de déparasitage dans le cadre des activités d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire et parallèlement à la distribution de vitamine A. Les traumatismes de l'enfance feront l'objet de nouvelles études. La préparation aux situations d'urgence fera l'objet d'une collaboration avec les autorités locales et des organisations non gouvernementales. Pour ce qui est du VIH/sida, on mettra l'accent sur la sécurité des injections, la fourniture de conseils aux adolescentes et aux femmes, la sécurité des réserves de sang et à la prévention de la transmission de la maladie des parents à l'enfant. On collaborera plus étroitement avec le Fonds des Nations Unies en ce qui concerne la santé des mères et des adolescents, avec l'Organisation mondiale de la santé en matière de vaccination et autres questions de santé, ainsi qu'avec ONUSIDA. Au nombre des autres partenaires dans le secteur de la santé figurent Helen Keller International pour la distribution de vitamine A, USAID pour l'iodisation du sel et l'enrichissement des aliments et la Banque mondiale pour un programme de maternité sans risques.

Éducation

31. Conformément à l'objectif de l'éducation pour tous, le programme contribuera à améliorer les activités relatives au développement des enfants âgés de 3 à 5 ans, à inverser le recul des taux de scolarisation, à maintenir et à accélérer la hausse du taux de persévérance scolaire, à améliorer les résultats des élèves et à maintenir le taux élevé de scolarisation et de persévérance scolaire des filles. Le programme popularisera le système scolaire adapté aux enfants, ainsi que le système de suivi des élèves dans les zones cibles et s'emploiera à faire adopter ces systèmes dans de nouvelles zones et dans le secondaire. De nombreuses activités de formation seront prévues pour les enseignants et les directeurs d'école; elles seront assorties d'un cours d'orientation pour les associations parents-enseignants et les conseils d'établissement. Dans le cadre de la loi sur les soins à la petite enfance et le développement du jeune enfant, le programme continuera d'appuyer la multiplication des crèches. On insistera sur la création d'un plus grand nombre de garderies d'enfants à domicile et de proximité. On renforcera le système de suivi et d'évaluation pour améliorer l'éducation et la participation des parents et de la collectivité. Le programme collaborera également étroitement avec le Conseil du bien-être des enfants et le Ministère de l'éducation à l'enrichissement des programmes scolaires. Pour faire face aux profondes disparités qui caractérisent l'accès et les taux de réussite, en particulier dans la région de Mindanao, le programme contribuera au renforcement de l'éducation *madrassa* et des systèmes d'enseignement de substitution. On s'efforcera de répondre aux besoins en matière d'éducation des enfants touchés par les situations d'urgence et de contribuer à promouvoir l'éducation pour la paix. On veillera à ce qu'il y ait complémentarité entre les projets d'éducation appuyés par l'Agence australienne d'aide au développement et la Banque mondiale et la Banque japonaise pour la coopération internationale d'une part, et l'action en faveur de l'enseignement secondaire appuyée par la Banque asiatique de développement et la Banque japonaise pour la coopération internationale, d'autre part.

Protection des enfants

32. On privilégiera diverses initiatives : mise en place de mécanismes effectifs de suivi et de retour d'information pour lutter contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants; amélioration des politiques concernant les enfants délinquants; création

de 10 000 conseils *barangay* supplémentaires s'employant activement à protéger les enfants; amélioration des soins psychosociaux dispersés aux victimes d'exploitation et de sévices. Dans le cadre de la stratégie en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à laquelle souscrivent de multiples partenaires, et en particulier à Mindanao, l'UNICEF formulera et dirigera des activités visant à protéger les enfants pris dans des conflits armés. On resserrera les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'OIT et le PNUD ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. Les modèles de projet améliorés conjugueront des interventions préventives et précoces avec des activités de secours, de réfection et de réintégration, tout en favorisant l'amélioration de la protection juridique des enfants et du système de justice pour mineurs. On appuiera l'adoption d'une loi globale relative à la justice pour mineurs et on fournira la formation et les équipements nécessaires à la mise en place d'installations de vidéoconférence dans environ 45 tribunaux pour enfants, soit la moitié de ces tribunaux. On dispensera un enseignement scolaire et une formation professionnelle à quelque 15 000 enfants particulièrement vulnérables et on renforcera les compétences parentales des parents.

33. On mettra au point des messages clefs, visant à promouvoir un environnement protecteur pour les enfants et les jeunes particulièrement vulnérables, qui privilégieront le renforcement des politiques, des capacités et des partenariats. On élargira la portée des services d'aide psychosociale et de gestion des cas en dotant environ 6 000 agents sur le terrain des aptitudes indispensables à la vie, en particulier celles qui favorisent la prévention de l'infection au VIH. Pour les enfants livrés à eux-mêmes, on mettra à l'essai des solutions de substitution aux soins dispensés par la famille. On renforcera le tissage de relations et la formation d'alliances avec les conseils de protection de l'enfance locaux, des organisations religieuses, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des partenaires compétents du secteur privé. Le Conseil national pour le bien-être des enfants et ses sous-comités régionaux assureront le suivi des structures et des systèmes de protection de l'enfance. On favorisera la synergie avec la Banque asiatique de développement, l'Organisation internationale du Travail, Save the Children Fund (Royaume-Uni), Child Hope, Asia Acts, et l'Organisation internationale de perspective mondiale, ainsi qu'avec de grandes organisations non gouvernementales nationales, notamment l'Educational Research and Development Assistance Foundation, le National Council for Social Development, End Child Prostitution et le Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile et la traite des enfants à des fins sexuelles (ECPAT) aux Philippines.

VIIH/sida

34. Le programme sera axé sur la sensibilisation dans une optique de prévention. Selon l'étude la plus récente sur la fécondité des jeunes et des adultes, certains comportements et certains facteurs pourraient entraîner une épidémie à grande échelle. Le programme s'attaquera donc aux comportements à haut risque et à la relative insouciance dont il est fait preuve au niveau national en ce qui concerne le VIH/sida. Les campagnes nationales de sensibilisation à la maladie cibleront aussi les collectivités, en particulier les adolescents, qui seront encouragés à prendre part à des programmes de prévention. Les activités axées sur les droits feront fond sur le mouvement en faveur de l'enfance et ses liens étroits avec les administrations locales. On renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies

intéressés, le Conseil national des Philippines sur le sida et le Ministère de l'éducation. Le programme prendra pleinement part aux groupes de travail pluri-institutions, en collaborant avec eux et avec d'autres pour améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation. On tirera parti des bonnes relations que l'UNICEF entretient avec le secteur privé pour sensibiliser le public au VIH/sida et renforcer la collaboration avec les organisations non gouvernementales.

Coûts intersectoriels

35. Ces coûts correspondent aux dépenses afférentes à l'appui logistique et à l'approvisionnement, ainsi qu'aux opérations de suivi et d'évaluation. Ils recouvrent également les dépenses relatives au matériel de sécurité et de communication. Certains fonds seront par ailleurs mis en réserve pour permettre de réagir rapidement aux catastrophes naturelles et à d'autres situations d'urgence.

Principaux partenariats

36. Le PNUAD pour les Philippines donne l'occasion de renforcer les partenariats au sein du système des Nations Unies. On continuera de collaborer avec l'OMS à la formulation de politiques et de normes techniques en matière de vaccination et dans d'autres domaines. On s'efforcera par ailleurs de collaborer avec la Banque asiatique du développement, la Banque mondiale et la Banque japonaise pour la coopération internationale qui financent d'importants programmes. Le programme de protection de l'enfance sera harmonisé avec le programme de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail de l'enfant. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales seront renforcés pour faire face en particulier aux problèmes que pose la protection de l'enfance.

37. La collecte des fonds passera par le renforcement des partenariats conclus avec l'Agence australienne d'aide au développement et avec d'autres donateurs pour élaborer le programme et en assurer le suivi sur le terrain. On continuera d'agir en partenariat avec le secteur privé pour ce qui est de la collecte de fonds au niveau local, en particulier face à des défis nouveaux tels que la prévention des traumatismes chez l'enfant et l'amélioration de l'assainissement des écoles.

Contrôle, évaluation et gestion des programmes

38. L'Office national du développement économique coordonnera le programme de pays par le biais d'un comité directeur national et d'un comité exécutif qui compte parmi ses membres le Conseil pour le bien-être des enfants et l'UNICEF. Le Conseil pour le bien-être des enfants continuera d'assurer le contrôle et la coordination du mouvement en faveur de l'enfance. Le Comité directeur national se réunira deux fois par an et le Comité exécutif tous les trimestres.

39. Pour ce qui est du contrôle des programmes, l'UNICEF s'emploiera, en collaboration avec le Conseil pour le bien-être des enfants et l'Office national du développement économique, à améliorer les systèmes mis au point dans le programme précédent. Les bureaux régionaux de l'Office apporteront un appui technique aux provinces ciblées et fourniront des données de suivi. Pour assurer le suivi de la réalisation des objectifs, on utilisera les centres de savoir *ChildInfo*. L'UNICEF financera les enquêtes et autres moyens appropriés de recueillir et d'analyser des données sur la situation des enfants, cet élément du contrôle relevant du volet aménagement des politiques et institutions locales. La base de données

établie dans les centres de documentation sera régulièrement mise à jour et facilitera l'établissement des rapports annuels des provinces et des villes sur la situation des enfants et des femmes.

40. Au sein de l'UNICEF, l'équipe de gestion de pays obtiendra un appui du personnel sectoriel et des trois équipes dites « insulaires » qui collaborent au niveau intersectoriel. L'UNICEF s'emploiera à améliorer la mise en oeuvre et le contrôle financier du programme de pays en continuant d'encourager le travail d'équipe de façon à garantir l'utilité des activités menées, l'établissement périodique de rapports et l'efficacité financière du programme.
